



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

SPORT

STREET GAMES BETHUNE-BRUAY - PRESTATIONS DE BASKET 3/3 ET DE BREAK DANCE A L'ARENA BETHUNE-BRUAY - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DE MARCHES SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES

Considérant que dans le cadre du programme d'animations « Terre de Jeux 2024 », la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay organise les 26 et 27 avril 2024 ses premiers Street Games à l'ARENA BETHUNE-BRUAY,

Considérant qu'auront lieu des tournois de Basket 3/3 et le Break Dance, deux disciplines présentes aux Jeux Olympiques de Paris 2024,

Considérant que lors de cet évènement, il est nécessaire d'en confier la gestion sportive d'un Open start de Basket 3/3 ainsi que l'organisation des battles de Break Dance,

Considérant que ce besoin a fait l'objet d'une consultation en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du code de la commande publique, et qu'après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir les propositions des associations suivantes, jugées économiquement satisfaisantes, selon les modalités suivantes :

- Gestion sportive d'un Open Start Basket 3/3 par l'association Basket Never Dies dont le siège social est situé à Saint-Paul (60650), 35 rue des Broches, pour un montant de 11 710 € net de taxe,
- Organisation de battles de Break Dance par l'association DU School dont le siège social est situé à Givenchy-en-Gohelle (62580), 7 impasse Dégréaux, pour un montant de 6 150 € net de taxe,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet la gestion sportive d'un Open Start Basket 3/3 et l'organisation de battles de Break Dance et de les signer à compter de leur notification selon les modalités suivantes :

- Gestion sportive d'un Open Start Basket 3/3 par l'association Basket Never Dies dont le siège social est situé à Saint-Paul (60650), 35 rue des Broches, pour un montant de 11 710 € net de taxe,

- Organisation de battles de Break Dance par l'association DU School dont le siège social est situé à Givenchy en Gohelle (62580), 7 impasse Dégreaux, pour un montant de 6 150 € net de taxe.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **26 MARS 2024**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,




DRONIEZ Philippe

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **26 MARS 2024**

Et de la publication le : **26 MARS 2024**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,




DRONIEZ Philippe